



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de la Stabilité et de l'Inclusion Financières

Direction de l'Inclusion Financière

DIF0192G19

PARTENARIAT ENTRE LA BCEAO ET L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT : CONTENU, RESULTATS ATTENDUS, CONTRIBUTION DES PARTIES

(Dakar, le 03 juin 2019)

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et l'Agence Française de Développement procéderont, le lundi 03 juin 2019 au Siège à Dakar, à la signature d'une convention de financement entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA.

La Convention de financement a pour objet de définir le cadre de partenariat et de fixer les principes directeurs ainsi que les modalités de la collaboration entre la BCEAO et l'AFD pour la réalisation des activités prévues dans les axes 1 et 2 de la Stratégie régionale, respectivement intitulés *(i) promouvoir un cadre légal, réglementaire et une supervision efficace, et (ii) assainir et renforcer le secteur de la microfinance.*

I - Description des activités du partenariat

Les activités à mener dans le cadre de ce partenariat porteront sur :

- l'identification et la levée des obstacles réglementaires à l'innovation financière ;
- le renforcement des capacités des Structures Ministérielles de Suivi (SMS) des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
- le recensement des Systèmes Financiers Décentralisés en difficulté, le diagnostic ainsi que l'appui à leur restructuration et à leur redressement ;
- la définition d'un cadre de prévention et de résolution de crises applicable au secteur de la microfinance.

II - Contribution des parties

Le montant global de la convention de financement s'élève à 2,335 milliards de FCFA, dont 3 millions d'euros, soit 1,967 milliard de FCFA. au titre de la contribution de l'Agence française de Développement et le reliquat, soit 367,335 millions de FCFA, à la charge de la BCEAO. La durée du partenariat est de trois ans à partir de la date de signature de la convention.,

III - Résultats attendus du partenariat

Au terme du partenariat, les résultats suivants sont attendus :

- les capacités des institutions et des acteurs sont améliorées et les standards sont mis en œuvre en matière d'éducation financière et de protection des consommateurs des services financiers ;
- les pouvoirs publics et les institutions améliorent leurs connaissances des marchés (offre et demande) et adoptent des politiques nationales d'inclusion financière cohérentes.



.
